



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

**L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale**

**DSDEN de Côte d'Or
Circonscription de Dijon Est**

Affaire suivie par :
Jocelyne MANZONI,
inspectrice de l'Éducation nationale
Tél : 03 45 21 52 04
Mél : ien.dijon-est@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
3 boulevard Alain Savary
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 8 mars 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices d'école,
Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : formation continue des directrices et directeurs d'école – Volet départemental.

La circulaire du 25 août 2020 précise que : « *les autorités académiques veilleront à ce que les directeurs d'écoles bénéficient au minimum de deux jours de formation continue au cours de l'année* ». Un courrier en date du 6 novembre 2020 précise les modalités départementales de cette formation : 6 heures sont définies et organisées au sein de chaque circonscription afin de répondre aux spécificités et besoins des directeurs y exerçant ; 6 heures sont mises en œuvre à l'échelle du département sous la forme de deux webinaires (2 x 3 heures).

Ce temps de formation continue est pris sur les 18 heures de formation des obligations réglementaires de service des enseignants. Il est donc obligatoire.

Cette année, de nouvelles modalités ont été mises en place : quatre thématiques sont proposées. Chaque directeur ou directrice en choisit deux et s'y inscrit grâce au lien ci-dessous :

<https://framaforms.org/formation-continue-des-directricesteurs-1709198439>

Chaque webinaire d'une durée de 3 heures est ainsi organisé :

- 1 heure d'un « capital temps » que chaque directeur utilise à son gré, afin de consulter les documents et ressources en lien avec la thématique proposée ;
- 1 heure 30 à 2 heures d'intervention directe avec des formateurs sous la forme d'une visio-conférence dans le cadre d'une formation en distanciel-synchrone.

Les quatre thématiques retenues cette année sont les suivantes :

Thématique	Date
Le plan « maternelle » : pilotage des directeurs d'école	Mercredi 27 mars 2024 – 14h00-16h00
Le directeur d'école et la gestion de la difficulté scolaire	Mercredi 3 avril 2024 – 14h00-16h00
Priorités nationales en EPS et parcours santé	Mercredi 15 mai 2024 – 14h00-16h00
Éducation à la vie affective et sexuelle	Mercredi 29 mai 2024 – 14h00-16h00

Chacune de ces visio-conférences fera le point sur les enjeux de cette thématique, les leviers à actionner dans le cadre du pilotage pédagogique du directeur d'école, les activités, projets à développer, les points de vigilance.

Un dossier succinct sera mis à disposition et en amont, comme après la conférence, vos questions seront reçues pour préciser, le cas échéant, certains aspects.

Pour chacune de ces conférences en ligne, le même lien sera utilisé (merci de le conserver) :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/307170/creator/7999/hash/c67e3f5dad117d220eaa53446d5e421847de1af8>

Ces temps de formation ont vocation à nourrir l'analyse, la réflexion stratégique et les pratiques de pilotage que vous impulsez au quotidien au service de nos élèves et je vous en remercie très vivement.

*En vous souhaitant une excellente formation.
Bien cordialement,*

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale



David MULLER